



Arles, vendredi 7 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00160

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Inspection ou travaux subaquatiques**Modification des conditions de navigation (retard possible le temps de la mise en sécurité des plongeurs) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 12/01/2022 de 08:00 à 17:00

o Canal du Rhône à Sète

entre les pk 0.300 (Ecluse de Saint Gilles) et pk 0.600 (Ecluse de Saint Gilles)

S'annoncer par VHF (canal 10) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 12/01/2022 de 08:00 à 17:00

o Canal du Rhône à Sète

entre les pk 0.300 (Ecluse de Saint Gilles) et pk 0.600 (Ecluse de Saint Gilles) -
Toute la largeur de la voie**Commentaire :**

Des plongées subaquatiques de maintenance de l'ouvrage doivent avoir lieu, avec interruption de navigation. L'autorisation de passage sera donnée après mise en sécurité des plongeurs ce qui pourra entraîner des retards pour le passage de l'écluse. Pour assurer leur passage, les usagers de la voie d'eau s'annonceront aux plongeurs 30 minutes avant leur arrivée sur zone par VHF canal 10.

Contact écluse de Saint-Gilles : tél. 04 66 87 75 30 ou VHF canal 18.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

13/01/2022

Par délégation

Le Chef du Pôle ouvrages et bâtiments

Georges PIGNOT

UTI Canal du Rhône à Sète

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36